ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Administratif, Matériel, Financier et Restauration
Affaire suivie par :
Yannick CORDONNIER
Adjoint Gestionnaire
Tél : 02.54.76.29.05
ce.0410019y@ac-orleans-tours.fr
41 bis faubourg d'Orléans
41200 Romorantin-Lanthenay

COLLEGE MAURICE GENEVOIX

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

VOYAGE SCOLAIRE
EN ITALIE
Du dimanche 2 avril au vendredi 7 avril 2023

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Collège Maurice Genevoix
41 bis Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Didier KELLER, Principal Contact : Monsieur Yannick CORDONNIER, Adjoint gestionnaire yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire culturel et linguistique en **Italie avec hébergement en auberge de jeunesse ou autre prestation équivalente** pour un groupe de 52 élèves et 5 accompagnateurs

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Programme souhaité :

JOUR 1 – Dimanche 2 avril 2023 - TRAJET ROMORANTIN-LANTHENAY / NAPLES

(8h30, à redéfinir en fonction du temps de trajet) Mise en place de l'autocar devant le Collège Maurice Genevoix. Parking gymnase Dalonneau (rue Jean-Pierre Marchetti).

Chargement des bagages dans l'autocar.

9h00 Départ de l'autocar en direction de Naples.

Déjeuner sur une aire d'autoroute *(repas froid emporté par les élèves).*

Dîner réservé dans un restaurant sur une aire d'autoroute *(menu 2 plats – boisson non incluse)*

Route de nuit.

JOUR 2 – Lundi 3 avril 2023 - ARRIVÉE À NAPLES ET VISITE DE LA VILLE

(7h, à redéfinir en fonction du temps de trajet) Arrivée à Naples sur le lieu d'hébergement (auberge de jeunesse ou hôtel).

Dépôt des bagages et petit-déjeuner sur le lieu d'hébergement.

Matin : visite guidée des souterrains de Naples.

Déjeuner dans la ville : panier-repas + eau (fourni par le lieu d'hébergement).

Après-midi : visite libre de la ville.

18h00 : retour au lieu d'hébergement, attribution des chambres et dîner sur le lieu d'hébergement.

JOUR 3 – Mardi 4 avril 2023 - VISITE POMPÉI + VÉSUVE

Petit-déjeuner sur le lieu d'hébergement.

Départ de Naples en car le matin pour Pompéi.vers 9h00

Matin : visite guidée de Pompéi.

Déjeuner sur place : panier-repas + eau (fourni par le lieu d'hébergement).

Départ de Pompéi en début d'après-midi avec le car.

Après-midi : excursion au Vésuve.

Prévoir le billet inclus Pompéi et Vésuve

Fin d'après-midi / soir : retour en car au lieu d'hébergement et dîner sur le lieu d'hébergement.

JOUR 4 – Mercredi 5 avril 2023 - VISITE HERCULANUM + SORRENTE

Petit-déjeuner sur le lieu d'hébergement.

Départ de Naples en car le matin pour Herculanum vers 09h00.

Matin : Visite guidée d'Herculanum.

Déjeuner sur place : panier-repas + eau (fourni par le lieu d'hébergement).

Départ d'Herculanum en début d'après-midi avec le car.

Après-midi : Visite libre de Sorrente

18H00: retour en car au lieu d'hébergement et dîner sur le lieu d'hébergement.

JOUR 5 – Jeudi 6 avril 2023 - ROME / TRAJET RETOUR (le soir)

Petit-déjeuner sur le lieu d'hébergement.

(7h, au plus tard) Départ du lieu d'hébergement à Naples pour Rome.

Matin Vers 10h00 : visite de la Rome antique (réservation du Colisée à prévoir)

Déjeuner sur place : panier-repas + eau (fourni par le lieu d'hébergement).

Après-midi : visite libre de la Rome baroque (église Saint-Louis-des-Français ...)

Dîner vers 19h00 : restaurant *(2 plats : plat principal (salade, pizza, pâtes) + dessert (glace italienne ou produit au même prix) et une boisson type soda et eau)*

21h : Départ pour Romorantin-Lanthenay.

JOUR 6 – Vendredi 7 avril 2023 TRAJET RETOUR

Petit-déjeuner réservé dans un restaurant sur une aire d'autoroute.

Déjeuner réservé dans un restaurant sur une aire d'autoroute *(menu 2 plats – boisson non incluse)*

Indication de l'heure approximative de retour 17h00-18h00

Précisions:

Le prestataire de service s'occupe de toutes les prestations demandées:

- Le transport

Sont compris dans les prestations :

- le transport en autocar « grand tourisme » 62 places (équipé de ceintures de sécurité et de toilettes, de sièges inclinables, d'une climatisation fonctionnelle, prises usb) au départ de l'établissement et sa mise à disposition suivant l'itinéraire
- de parking et de péage
- frais du ou des chauffeurs, hébergement, repas & indemnités
- au choix deux chauffeurs ou chauffeur relais

Le collège devra être informé de la compagnie d'autocars pressentie pour la prestation.

Le chauffeur qui accompagne le groupe sur place devra impérativement maîtriser son parcours, son temps de trajet vers les sites à visiter, la localisation des parkings…

– Hébergement et restauration

Sont compris dans les prestations :

- hébergement des élèves et accompagnateurs au sein d'une auberge de jeunesse, village vacances ou hôtel équivalent à Naples ou proche alentours .
- 3 pensions complètes du dîner du 2ème jour au déjeuner du 5ème jour :
- le petit-déjeuner et le déjeuner du 2ème jour
- le dîner sur une aire d'autoroute menu 2 plats - boisson non incluse le 1er jour .
- le petit-déjeuner et le pique-nique par les centres d'hébergement
- Dîner dans un restaurant romain : 2 plats : principal (salade, pizza ou pâtes) et dessert (glace italienne ou un produit au même prix) et 1 boisson type soda le 5ème jour
- le dîner sur une aire d'autoroute : menu 2 plats - boisson non incluse le 6ème jour
- le petit-déjeuner sur une aire d'autoroute le 6ème jour

c) Visites

Sont compris dans les prestations :

Réservations obligatoires et confirmations des admissions avec droits d'entrée.

- Visite des souterrains de Naples
- Visite guidée Pompéi
- Excursion au Vésuve
- Visite guidée d'Herculanum
- Visite du Colisée

Toutes les visites sont réservées à l'avance pour éviter toute attente. Billets d'entrée, vouchers, confirmation des réservations sont adressées avant le départ. Aucune démarche à réaliser sur place.

Le pouvoir adjudicateur refuse que le prestataire fournisse à un enseignant une carte bancaire pour régler des visites sur place.

OPTION

Nous sommes ouverts à un transport par avion pour le voyage France-Italie si le coût est moins cher. Il faudra un car pour les déplacements sur place et un car pour l'aller–retour aéroport-collège.

ARTICLE 4 – DETERMINATION DES PRIX

L'unité monétaire est l'euro. Le prix du marché est toutes taxes comprises.

Le nombre de participants mentionné est prévisionnel (susceptible d'évoluer en fonction du montant définitif du projet).

Le prix est établi pour un effectif prévisionnel de 57 participants. Un réajustement de l'offre pourra donc être demandé en fonction des engagements des familles.

Le voyagiste accepte les changements nominatifs (et non d'effectifs) de participants jusqu'à la veille du départ.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations. Les prix sont fermes.

Le devis devra mentionner :

- le prix par participant
- le prix de chacune des visites ou des prestations devra être indiqué de manière à pouvoir, si nécessaire, affiner le projet avec le professeur
- en option, le tarif de la garantie annulation pour le groupe
- en option, le tarif de l'assurance annulation individuelle

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Le titulaire pourra recevoir, en deux versements, une avance maximum de 70% du montant des prestations sur présentation d'une facture. Le solde interviendra après service fait sur présentation de factures sous réserve que le service fait peut être constaté.

Les règlements se font par mandat administratif via la plate-forme CHORUS (un relevé d'identité bancaire sera à fournir).

ARTICLE 6 – ENVOI DES OFFRES

Les candidatures doivent être déposées exclusivement sur le site AJI http://site.aji-france.com/

Date et heure limite de dépôt des offres : **le mercredi 24 août 2022 à 18h00.**

ARTICLE 7 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.
Les pièces suivantes devront être fournies :
- une assurance de responsabilité civile,
- une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat :

- ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

- qu' 'il n'a pas fait, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans son établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, et L125-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

La qualité de la prestation sera appréciée en comparant l'offre correspondant au plus près des besoins exprimés (même si des variantes sont admises).
Ainsi les offres seront comparées sur les critères suivants :
• Comparaison de l'offre avec le programme figurant à l'article 3
• Prix
• Qualité des services associés : service téléphonique, documents pédagogiques ou d'information pour les lieux visités, service de guide (s), équipement du transporteur…

Les offres seront jugées selon les critères suivants:
Conformité du programme *: 45%*
Prix : 45%
Qualité des services associés : 10%

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché en cas d'insuffisance de concurrence, ou d'offres anormalement élevées par rapport aux prix pratiqués habituellement sur ce segment économique ou d'un coût trop élevé pour les familles.

Tout renseignement concernant la consultation pourra être demandé à M. Yannick Cordonnier, adjoint gestionnaire, par courriel à yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr